



**NOM :**

**Prénom :**

## **COTISATIONS 2026 TTC (TVA 20%)**

A régler avant le 31 janvier 2026

Abonnement + Adhésion Association Sportive :

	<b>7/7</b>	<b>Semainier</b>	<b>Paiement Mensuel (7/7 / Semainier)</b>
Jeune 0/19 ans	315,00€	-	-
Adulte 20/29 ans	940,00€	-	79€/mois
Adulte 30/49 ans	1540,00€	1390,00€	132€/mois / 120€/mois
Adulte +50 ans	2340,00€	1990,00€	198€/mois / 169€/mois
Sénior +77 ans	1990,00€	1990,00€	
Ménage 20/29 ans	1580,00€	-	135€/mois
Ménage 30/49 ans	2880,00€	2580,00€	243€/mois / 218€/mois
Ménage + 50 ans	3650,00€	3240,00€	308€/mois / 273€/mois
Ménage de + 77 ans	3240,00€	-	273€/mois

**TOTAL COTISATION (1)** = \_\_\_\_\_

Voiturette à l'année (selon la disponibilité) X 900,00€ =

Casier Vestiaire bois X 50,00€ =

**TOTAL DIVERS (2)** = \_\_\_\_\_

Pour être membre du club, la licence et la cotisation à l'A.S. sont obligatoires

Adulte (62,00€) X =

Joueur de 19 à 25 ans (38,00€) X =

Joueur entre 13 et 18 ans (25,00€) X =

Joueur de moins de 13 ans (22,00€) X =

**TOTAL LICENCE (3)** = \_\_\_\_\_

**TOTAL (1+2+3)** = \_\_\_\_\_ €

Mode de paiement :

- 1. Règlement au comptant : joindre un chèque d'un montant de ..... €
- 2. Prélèvements bancaires en 12 fois (tous les 15 du mois).

**ATTENTION : Si vous n'étiez pas en prélèvement en 2025. En cas de prélèvement cas 2, nous vous demandons de nous fournir un RIB.** Conformément à la nouvelle disposition bancaire, nous serons dans l'obligation de vous faire signer un mandat de prélèvement SEPA. Celui sera établi dès votre acceptation de prélèvement.

Toutes les cotisations annuelles sont valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 et doivent être réglées au plus tard le 31 janvier 2026.

**Toute cotisation non-réglée au 28 février 2026 (en totalité ou partiellement) sera automatiquement majorée de 10%**

# **AVANTAGES MEMBRES**

- Mise à disposition gratuite des chariots manuels
- -50% sur le tarif 18 trous pour vos invités toute l'année\*



- Tarif voiturette : 35,00€
- -10% sur la restauration
- -10% sur le PRO-SHOP



- Abonnement WinInOne et WinInZone



## **CARTE GOLD " Le Club" offerte.**

→ Cette carte vous offre jusqu'à 50% de réduction sur l'ensemble des golfs partenaires LECLUB GOLF

→ Une assurance interruption d'abonnement



\*non cumulable avec une autre offre commercial

Le contrat couvre le remboursement dès l'abonnement annuel acheté auprès du golf et non consommé lorsque l'assuré doit interrompre son abonnement en cas de survenance après la date de début de l'abonnement de l'un des événements suivants :

*En cas d'interruption de l'abonnement, un délai de carence d'un mois sera appliqué. Ce délai commençant à courir à compter de la date de l'interruption.*

1 : Incapacité de pratiquer le golf pendant 30 jours consécutifs par suite de maladie grave, accident corporel grave, grossesse si contre-indication ou complication

2 : Mutation professionnelle de l'assuré à plus de 50 km de son club de golf

3 : Licenciement économique

4 : Garantie acquise pour le conjoint de l'assuré qui interrompt si ce dernier se retrouve seul pour participer aux activités

5 : En cas de divorce de l'assuré ou séparation de corps enregistré au greffe du tribunal à condition que la date de l'enregistrement soit postérieur à la date de la souscription de l'abonnement

6 : Décès

